



ison 2025-2026

PROCES-VERBAL COMMISSION SPORTIVE PV N° 22 CS/8

Réunion du	25 Septembre 2025
Présidence :	M. DA SILVA Sérafin
Présents :	MM. VADOT Bernard; BELORGEY Benoit – FAORO P.
Excusé :	M. CHEVANNE T.
Assiste à la séance :	Mme CHAPON Agnès

I - SENIORS

Toutes les correspondances doivent se faire via la boîte mail officielle du club. Les mails qui proviennent d'une adresse personnelle ne seront pas pris en compte.

PLANNING DE JOURNÉE

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre. La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais et non justifiées.

ORGANISATION RENCONTRE

Chaque club doit présenter à l'arbitre, ou au délégué, une feuille de match de secours, le constat d'échec Ainsi que le listing des joueurs, éducateurs et dirigeants.

TRANSMISSION FMI

Nous vous rappelons que la FMI doit être transmise pour le dimanche 0h00.

En cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents Devront parvenir au secrétariat du district dans un délai de 24 heures suivant le match par e-mail

DECLARATION DE TOURNOI RAPPEL

Suite à un nombre important de tournois qui ne sont pas déclarés, nous rappelons aux clubs l'**obligation qui leur est faite de déclarer tout tournoi** auprès de l'instance compétente en envoyant un mail au secrétariat.

Le **District** autorisera ou non les tournois : ***Sous réserve d'obligation de disputer une rencontre de Championnat ou de Coupes fixées par la Commission Coupes et Championnats ou des journées organisées par la FFF (journée de rentrée du foot - JND ...)***

Les matchs amicaux ou les tournois entre équipes départementales doivent être autorisés par le District concerné.

Les clubs désirant organiser un tournoi à 11 ou de sixte, en salle ou en plein air, en nocturne ou en diurne, doivent en demander l'autorisation au district au moins 15 Jours avant la date du tournoi



Les événements non déclarés peuvent ne pas être couverts par les assurances, ce qui expose les organisateurs à des risques financiers en cas d'accidents ou d'incidents

Les tournois relayés sur les réseaux sociaux du District ou autres ne sont pas considérés comme déclarés auprès des instances.

I.1 FORFAITS

Match 54848793 CCO CREDIT AGRICOLE DIJON JEUNESSE MAHORAISE – CCOF du 28/09/2025.

Forfait déclaré de CCOF. Amende 60 €.

La Commission dit l'équipe de DIJON JEUNESSE MAHORAISE qualifiée pour le prochain tour.

I.2 CHANGEMENTS DE DATE ET/OU D'HORAIRE

Match	Ancienne date	Nouvelle date
U18 D2 / Phase Automne	Poule A	42
54593249 59436.1 547733 Ent.Ufco/Sombernon 21 - 560159 Cercle Talant 22	28/09/2025	26/10/2025 RP
U18 D2 / Phase Automne	Poule C	95
54596184 59849.1 560501 Neuilly Crim Sennece 21 - 522500 Fauverney Rouvres 21	27/09/2025	18/10/2025 RP
U18 D3 / Automne	Poule A	45
54594106 59481.1 547733 U.F.C.O 22 - 531951 Ent. Manlay 21	14/09/2025	11/10/2025 RP
U18 D3 / Automne	Poule B	46
54592601 59419.1 560159 Cercle Talant 22 - 524960 Plombières 21	14/09/2025	19/10/2025 RP
54592602 59420.1 528772 Dijon U.L.F.E. 22 - 506867 Chenove 21	13/09/2025	18/10/2025 RP
54592608 59426.1 542181 As D.D.O.M 21 - 524960 Plombières 21	28/09/2025	26/10/2025 RP
U15 D2 / Automne	Poule B	98
54597909 61425.1 560159 Cercle Talant 1 - 526918 Fontaine D'Ouche As 1	27/09/2025	18/10/2025 RP
U15 D3 / Automne	Poule A	57
54597468 60984.1 506864 Ent.Fcab-Esvo 1 - 547733 U.F.C.O 2	27/09/2025	18/10/2025 RP
U15 D3 / Automne	Poule B	56
54597429 60945.1 524849 Villages Ent.F. 2 - 552004 Aiserey Izeure Fc 2	20/09/2025	18/10/2025 RP
54597825 61341.1 553297 Ent. Longeault 1 - 560501 Neuilly Crim Sennece 1	13/09/2025	18/10/2025 RP
54597880 61396.1 552004 Aiserey Izeure Fc 2 - 516657 Ent.Auxonne/Tillenay 1	27/09/2025	25/10/2025 RP
U12 D1 / Brassage	Poule A	12
54100771 57145.1 581367 Tilles F.C. 21 - 548751 Gresilles F.C 21	06/09/2025	18/10/2025 RP
54100779 57153.1 560159 Cercle Talant 21 - 581367 Tilles F.C. 21	27/09/2025	25/10/2025 RP
U12 D1 / Brassage	Poule B	13
54122053 57327.1 540102 J.D.F 21 21 - 506790 Cheminots Dijon Us 21	24/09/2025	01/10/2025 RP



U13 D2 / Automne			Poule B	99
54597534	61050.1	506750	Beaune A.S. 2 - 548751 Gresilles F.C 1	20/09/2025 18/10/2025 RP
U13 D3 / Automne			Poule A	72
54596656	60172.1	528772	Dijon U.L.F.E. 3 - 553664 Uccf 2	13/09/2025 18/10/2025 RP
54622726	61726.1	552236	Ent. Saulieu/Moux 1 - 524960 Plombières 1	13/09/2025 18/10/2025 RP
54622728	61728.1	528772	Dijon U.L.F.E. 3 - 552236 Ent. Saulieu/Moux 1	20/09/2025 25/10/2025 RP
54622854	61748.1	553295	Montbard Venarey 3 - 522263 Quetigny As 2	13/09/2025 18/10/2025 RP
U13 D3 / Automne			Poule C	102
54597727	61243.1	553297	Champdotre Longeault 2 - 546171 Fc2c 1	13/09/2025 18/10/2025 RP
54598087	61603.1	506867	Chenove 2 - 521727 Vougeot 2	13/09/2025 18/10/2025 RP
54598089	61605.1	552004	Aiserey Izeure Fc 2 - 506867 Chenove 2	20/09/2025 25/10/2025 RP
U13 D3 / Automne			Poule D	103
54596795	60311.1	560159	Cercle Talant 2 - 581367 Tilles F.C. 2	27/09/2025 18/10/2025 RP

I.3 CHANGEMENTS DE DATE ET/OU D'HORAIRE

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match D1-D2-D3-D4 15,00 €.
Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match D1-D2-D3-D4 20 €

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclub dans les délais impartis.

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

Toute demande exceptionnelle devra être faite par mail officielle avec l'accord écrit des clubs

Mentions obligatoires figurant sur la demande : N° de la rencontre – Championnat – Poule - équipes et date de la rencontre

Match le Dimanche -> DATE BUTOIR LUNDI MINUIT

Match le Samedi -> DATE BUTOIR DIMANCHE MINUIT.

La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes :

54887709 D4 – D US SAVIGNY 3 – LONGCHAMP 2 du 21/09/2025 se joue le 28/09/2025 à 11h00.

La commission prend connaissance des demandes d'inversion des clubs écrits pour les rencontres suivantes :

Match ALLER : 53979917 D3 – C ECHENON – US SAVIGNY du 05/10/2025 se jouera sur le terrain de SAVIGNY LES BEAUNE.

Match RETOUR : 53979936 D3 – C US SAVIGNY – ECHENON du 22/02/2026 se jouera sur le terrain d'ECHENON.

Match ALLER : 54579057 D4 – C ECHENON 2 – FC2C 3 du 05/10/2025 se jouera sur le terrain de LADOIX SAVIGNY.

Match RETOUR : 54579072 D4 – C FC2C 3 – ECHENON 2 du 22/02/2026 se jouera sur le terrain d'ECHENON.

Match ALLER : 53508691 D3 C MUNICIPAUX DIJON – MEURSAULT 2 du 18/10/2025 se jouera à MEURSAULT



Match RETOUR : 53508710 D3 – C MEURSAULT 2 – MUNICIPAUX DIJON du 15/03/2026 se jouera sur le terrain du stade PAUL DOUMER à DIJON.

I.4 COURRIERS

US MAREY : Match amical le 28/09/25 contre SACRIBAIN/LERY.

D'AFRIQUE FD – informant la commission de la blessure de M. TCHAN Ismaël. La Commission souhaite un prompt rétablissement au joueur.

De la ville de DIJON : Nous informant de l'indisponibilité du stade GASTON GERARD pour les finales de Coupe de Côte D'Or le 23/05/2025.

De la ville de DIJON : Nous informant que le match de championnat 54153707 D3 A ASFO – CHENOVE 2 du 05/10/2025 se jouera au stade PAUL DOUMER à 15h00.
Délégué Mr THIBERT et CHUDZIAK.

I.5 DELEGATIONS

Rapport de Mr CHUDZIAK et de Mr RODRIGUES DA SILVA Armando : pris note.

04 et 05 Octobre 2025 :

D3 A : ASFO – CHENOVE 2 : Mr THIBERT et Mr CHUDZIAK.

D3 D : ST JEAN 2 – GRESILLES FC : Mr RODRIGUES DA SILVA.

11 et 12 Octobre :

D3 A : AS POUSSOT – ASFO : Mr RODRIGUES DA SILVA.

D3 D : GRESILLES FC – CESSEY : Mr CHUDZIAK.

II- JEUNES

2.1 FORFAIT

Match 54596792 U13 D3 – D CS AUXONNAIS – TILLES FC 2 du 20/09/2025.

Forfait déclaré d'AUXONNE.

En conséquence, la CS donne match perdu à AUXONNE (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à TILLES FC 2.
Amende : 60 €.

2.2 CHANGEMENT DE DATE ET HORAIRE

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme



Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle Électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement De la demande

Changement d'horaire ou date de 6 avant le match U18 G - U15 G - U13 G – U12 G-> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G – U12 G ->20 €

La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes :

54622726 U13 D3 – A ENT MORVANDELLE/MOUX – PLOMBIERES du 13/09/2025 se jouera le 18/10/2025.

54597727 U13 D3 – C FC CHAMPDOTRE LONGEAULT – FC2C du 20/09/2025 se jouera le 18/10/2025.

54597534 U13 D2 – B BEAUNE 2 – FC GRESILLES du 20/09/2025 se jouera le 18/10/2025.

54596656 U13 D3 – A DIJON ULFE – UCCF du 13/09/2025 se jouera le 18/10/2025.

54637027 U13 D2 - A SOMBERNON GISSEY – MANLAY du 20/09/2025 se jouera le 18/10/2025 à 16H00.

54092663 U18 D1 – B ST APOLLINAIRE 2 – DAIX du 19/10/2025 se jouera le 18/10/2025 15h00.

54594106 U18 D3 – A UFCO - MANLAY du 18/10/2025 se jouera le 11/10/2025 à 17h00.

54594111 U18 D3 - A ESVO – MANLAY du 28/09/2025 se jouera le 27/09/2025 à 15h00.

54594111 U18 D3 -A ESVO – MANLAY du 28/09/2025 se jouera le 27/09/2025 à 15h00.

La commission prend connaissance des demandes d'inversion des clubs écrits pour les rencontres suivantes :

54597695 U15 D3 – B ECHENON – AIFC 2 du 22/11/2025 se jouera sur le terrain d'AISEREY.

2.3 REPROGRAMMATION DES MATCHS NON-JOUES

54057730 D1 PLOMBIERES 1 – CHEVIGNY ST SR 2 du 21/09/2025 remis en date ultérieure

53507756 D3 B PLOMBIERES 2 – POUILLY EN AUXOIS 2 du 21/09/2025 remis au 26/10/2025

54563315 D4 – A CREPAND – TOUILLON du 21/09/2025 remis au 26/10/2025

54563349 D4 - A ENT ST EUPHRONE MVF – AJ SACRIBAIN du 21/09/2025 remis au 26/10/2025

54563348 D4 – A FCAB 2 – PRECY 1 du 21/09/2025 remis en date ultérieure

54575214 D4 – B PLOMBIERES 3 – PERRIGNY LES DIJON 2 du 21/09/2025 remis au 26/10/2025

54575215 D4 – B MAREY – FC VINGEANNE 2 du 21/09/2025 remis au 26/10/2025

2.4 COURRIERS

De POUILLY EN AUXOIS demande d'engagement d'une équipe supplémentaire en U13 D3.

Tous les groupes étant complet, la Commission ne peut pas dans cette première phase engager leur équipe

De VOUGEOT : Pris note.





III – FEMININES

SENIORS

3.1 CHANGEMENTS DE DATE ET/OU HORAIRES

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle Electronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement De la demande

Changement d'horaire ou date de 6 avant le match SENIORS FEM - U18 F - U15 F - U13 F -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match SENIORS FEM - U18 F - U15 F - U13 F ->20 €

La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes :

5477004 CRIT FEM à 8 – A DIJON POUSSOTS – POUILLY EN AUXOIS du 09/02/2025 se jouera le 02/02/2025

54770025 CRIT FEM a 8 – A NH FCNCS – POUILLY se jouera le 13/10/25.

54770271 CRIT FEM à 8 MAREY – BRAZEY se jouera le 29/09/25.

54770272 CRIT FEM à 8 CCOF – FCAB se jouera le 22/11/2025.

54770023 CRIT FEM à 8 TILLES FC – AS POUSSOT se jouera le 13/10/2025.

3.2 REPROGRAMMATION MATCHS NON-JOUES

Match	Ancienne date	Nouvelle date
Criterium Seniors Fem A 8 / Unique	Poule A - Niv Haute	23
54770022 61959.1 523635 Pouilly En Auxois As 1	- 548751 Gresilles F.C 1	22/09/2025 29/09/2025 RP
54770023 61960.1 581367 Tilles F.C. 1	- 590684 Dijon - A.S. Poussot 1	22/09/2025 13/10/2025 RP
Criterium Seniors Fem A 8 / Unique	Poule B - Niv Bas	24
54770268 61985.1 521727 Vougeot 1	- 538216 Daix 1	22/09/2025 13/10/2025 RP
54770271 61988.1 521729 Marey 1	- 520563 U.S. Brazey En Plain 1	22/09/2025 29/09/2025 RP
54770272 61989.1 552615 Centre Cote D'Or F. 1	- 506864 Aignay Baigneux 1	22/09/2025 13/10/2025 RP

3.3 FORFAITS

Match 54770021 CRIT FEM à 8 MARSANNAY - FCNCS du 22/09/2025.



Forfait déclaré de FCNCS.

En conséquence, la CS donne match perdu à FCNCS (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à MARSANNAY.
Amende : 50 €.

Match RETOUR 54770073 CRIT FEM à 8 du 15/06/2026 se jouera à MARSANNAY.

JEUNES

3.4 FORFAITS

Match 54773600 U15F B FONTAINE/DIJON – EF VILLAGES du 24/09/2025.

Forfait déclaré d'EFV.

En conséquence, la CS donne match perdu à EFV (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à FONTAINE/DIJON.
Amende : 60 €.

Match U15F B USCD DIJON – IS/SELONGEY du 20/09/2025.

Forfait non déclaré d'IS/SELONGEY.

En conséquence, la CS donne match perdu à IS/SELONGEY (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à USCD DIJON.
Amende : 100 €

3.5 REPROGRAMMATION MATCHS NON JOUES

Match	Ancienne date	Nouvelle date
U18 Feminines / Automne	Poule A	29
54772678 62075.1 608157 Ent. Duc Gevr Chevig 1	- 518757 St Sernin / Marmagne 1	20/09/2025 25/10/2025 RP
54772679 62076.1 580488 Louhans Cuiseaux Fc 1	- 527265 Macon Fc 1	21/09/2025 26/10/2025 RP
54772682 62079.1 506791 Gueugnon 1	- 506750 Beaune A.S. 1	27/09/2025 18/10/2025 RP
54772683 62080.1 527265 Macon Fc 1	- 506909 St Marcel Fr 1	28/09/2025 19/10/2025 RP
54772685 62082.1 518757 St Sernin / Marmagne 1	- 580488 Louhans Cuiseaux Fc 1	28/09/2025 19/10/2025 RP

54773867 U13 FEM USSE – BEAUNE du 20/09/2025 remis au 25/10/2025

3.6 CHANGEMENT DE DATE ET HORAIRE

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle Électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement De la demande



Changement d'horaire ou date de 6 avant le match U18 G - U15 G - U13 G – U12 G-> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G – U12 G ->20 €

La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes :

54772679 U18 FEM – A LOUHANS CUISEUX FC – MACON FC du 20/09/2025 se jouera le 25/10/2025 à 10h00.

54773867 U13 FEM USSE – BEAUNE du 20/09/2025 SE JOUERA LE 27/09/2025 à 15H00.

54773015 U15 FEM à 8 MARSANNAY – ENT CSSF ASC ST APO du 20/09/2025 se jouera le 18/10/2025.

54773014 U15 FEM à 8 ASPTT – VILLERS LES POTS du 20/09/2025 se jouera le 18/10/2025.

54772682 U18 FEM GEUGNON – AS BEAUNE du 27/09/25 se jouera le 18/10/2025.



FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, pour le lundi 8h00, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 30,00 €
- Absence de tablette : 30,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 €
- Absence de transmission : 50,00 €
- Non-envoi rapport d'échec : 40,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site



internet dans documents utiles.

Journée du 20 et 21 septembre 2025

 Date	Match	Analyse Feuille de Match
20/09/2025	U13 D1 Poule A Quetigny As 1 - Gevrey 1	
20/09/2025	U13 D3 Poule A Uccf 2 - Montbard Venarey 2	
20/09/2025	U13 D3 Poule D Cercle Talant 2 - Mir Pont Lam Fc 2	
20/09/2025	U13 D2 Poule D Tart Haut Varanges 1 - Tilles F.C. 1	
20/09/2025	U15 D3 Poule B Ent.Auxonne/Tillenay 1 - Ruffey Ste Marie Fc 1	Absence de feuille de match
20/09/2025	U13 D2 Poule C Fontaine D'Ouche As 1 - Val De Norge Fc 1	
20/09/2025	U13 D3 Poule A Quetigny As 2 - U.F.C.O 2	
20/09/2025	U13 D3 Poule E St Jean Losne Asujl 1 - Echenon 1	
20/09/2025	U15 Poule C Genlis As 1 - Tilles F.C. 1	
20/09/2025	U15 D2 Poule A Sombornon Gissey Fc 1 - Uccf 1	
20/09/2025	U15 D2 Poule A Ent. Usse/St Rémy 2 2 - Ent. Pouilly 1	
20/09/2025	U15 Feminiues Poule B Semur Epoisses 1 - Alc Longvic 2	
21/09/2025	Seniors D3 Poule B S.C. Vittelien 1 - Longvic 3	
21/09/2025	Seniors D4 Poule A Semur Epoisses 3 - Montigny/Aube 1	
21/09/2025	Seniors D4 Poule B Sombornon Gissey Fc 2 - Dijon Municipaux 2	
21/09/2025	Seniors D4 Poule D Dijon Dinamo 3 - F.C. Remilly 2	
21/09/2025	U18 D3 Poule C Champdotre Longeault 21 - Auxonnais C.S. 21	
22/09/2025	Criterium Seniors Fem A 8 Poule B - Niv Bas Sombornon Gissey Fc 1 - Pouilly En Auxois As 2	Absence de feuille de match-

La Commission Sportive rappelle que la Feuille de Match Informatisée (FMI) est obligatoire pour toutes les compétitions.

Afin d'éviter toute difficulté cette saison, il est demandé à chaque club de :

- Vérifier que tous les dirigeants et/ou éducateurs disposent bien d'un profil FMI actif,
- S'assurer qu'ils sont correctement rattachés à leur équipe dans l'outil de gestion.



En cas de problème technique empêchant la saisie de la FMI, les dispositions suivantes doivent être respectées :

1. Joindre à la feuille de match papier un constat d'échec,
2. Ajouter une capture d'écran du message d'erreur rencontré.

La Commission Sportive rappelle que la Feuille de Match Informatisée (FMI) est obligatoire pour toutes les compétitions.

Afin d'éviter toute difficulté cette saison, il est demandé à chaque club de :

- Vérifier que tous les dirigeants et/ou éducateurs disposent bien d'un profil FMI actif,
- S'assurer qu'ils sont correctement rattachés à leur équipe dans l'outil de gestion.

En cas de problème technique empêchant la saisie de la FMI, les dispositions suivantes doivent être respectées :

3. Joindre à la feuille de match papier un constat d'échec,
4. Ajouter une capture d'écran du message d'erreur rencontré.

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Bernard VADOT
Secrétaire de séance

DA SILVA Sérafin
Président de Séance